

Dossier de candidature à l'obtention de la dérogation à l'interdiction d'approche à moins de 300 m des mammifères marins dans les eaux sous juridiction française aux Antilles

Ce dossier de candidature est à destination des personnes exerçant une activité ou conduisant un projet nécessitant une approche à moins de 300 m et dans la limite des 100 m maximums d'un mammifère marin dans les eaux sous juridiction française aux Antilles (périmètre du Sanctuaire Agoa).

Ce dossier de candidature doit être déposé au plus tard **2 mois avant** le début de l'activité commerciale ou du projet scientifique, pédagogique ou artistique.

La date de prise en compte sera celle d'arrivée :

- à l'adresse électronique du Sanctuaire Agoa : sanctuaire.agoa@ofb.gouv.fr

L'envoi peut être doublé aux adresses des directions de la Mer suivantes :

- Martinique : manifestations-nautiques.martinique@mer.gouv.fr
 - Guadeloupe : dm-guadeloupe@mer.gouv.fr
 - Saint-Martin : utsmsb.dm-guadeloupe@developpement-durable.gouv.fr
- dans les bureaux du Sanctuaire Agoa : 19, rue du Bel Air, Pointe Desgrottes, 97229 LES TROIS-ILETS MARTINIQUE

Ce dossier de candidature est déposé :

- dans le cadre d'une activité professionnelle d'observation commerciale des mammifères marins :

OUI

NON

- si NON, dans un des cas suivants :

Projet scientifique

Projet artistique

Projet pédagogique

Prestataire de la Réserve Naturelle des îles de Petite-Terre

Autre :

Dans le cadre **d'une activité professionnelle d'observation commerciale des mammifères marins**, se référer à la **PARTIE A**.

Dans tout autre cadre (projets scientifiques, pédagogiques ou artistiques, prestation dans la Réserve Naturelle des îles de Petite-Terre), se référer à la **PARTIE B**.

PARTIE A

I – ORGANISATEUR DE L'ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE

NOM Prénom	
Raison sociale de la structure commerciale	
Siège social	
N° SIRET	
Téléphone	
Courriel	
Site Web / Page Facebook	

II – DESCRIPTION DE L'ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE

Proposez-vous **uniquement** des excursions pour l'observation des cétacés ? Si non, quelles sont les autres activités que vous proposez lors de vos excursions en mer ?

--

Concernant votre activité d'observation des cétacés :

Année de lancement de votre activité d'observation des cétacés	
Dates/périodes d'observation annuelle	
Fréquence hebdomadaire des excursions <i>(Préciser le nombre de fois par jour également)</i>	
Plages horaires des excursions	
Lieu de départ	
Lieu(x) d'escale <i>(Pause baignade ou autre activité)</i>	
Lieux habituels d'observation <i>(Joindre carte via le site DATASHOM ou GEO-PORTAIL)</i>	

III – MOYEN NAUTIQUE UTILISÉ

Si l'organisateur possède plusieurs navires ou engins nautiques, compléter les tableaux en annexe I.

Type d'engin nautique <i>(Navire à moteur/voile, catamaran, autre)</i>	
Nom	
Immatriculation	
Catégorie de navigation	
Dimensions du navire	
Nombre de moteurs et puissance	
Type de motorisation <i>(Électrique, essence, diesel)</i>	
Équipage <i>(Nombre de personnes)</i>	
Nombre de passagers max.	
Indicatif radio	
AIS (oui/non)	

IV – ENCADREMENT, SÉCURITÉ ET BONNES PRATIQUES D'APPROCHE

Capitaine(s) **formé(s) ou à former** (à préciser dans la seconde colonne) à l'approche et l'observation des cétacés, et susceptible(s) de réaliser une approche :

NOM Prénom	Date de validation de la formation du Sanctuaire Agoa. Préciser la nature de la formation¹.	Si validation d'une autre formation à l'approche des cétacés, préciser l'intitulé de la formation validée et le nom de la structure formatrice.	Expérience en sensibilisation du public à l'environnement marin ? Si oui, préciser où, quand et la durée.

¹ Formation des capitaines référents (CR) ou formation des capitaines non-référents (CNR)

Les capitaines ayant déjà suivi une formation devront fournir leur certificat de formation avec ce dossier de candidature.

Il est **obligatoire** que tout capitaine voulant s’approcher à moins de 300 mètres et jusqu’à 100 mètres des cétacés ait **validé l’une des formations proposées par le Sanctuaire Agoa**.

Il est **indispensable** d’avoir un **capitaine ayant suivi la formation dite des capitaines référents** pour obtenir une dérogation dans le cadre commercial.

Les capitaines seront obligatoirement formés avant de pouvoir manœuvrer dans la zone de prudence (100-300 mètres). La formation sera organisée par l’équipe technique du Sanctuaire Agoa.

V – PRÉSENTATION DU PROJET DE WHALE WATCHING DURABLE

Votre activité peut être source de dérangement pour les mammifères marins. Le respect de l’arrêté n° R02-2024-07-12-00001 réglementant l’approche des mammifères marins dans les eaux du Sanctuaire Agoa est essentiel afin de limiter les sources de perturbation.

Les critères ci-dessous doivent permettre à la commission de classer les prestations respectant au mieux les principes de développement durable, de tourisme écoresponsable et compatibles avec les objectifs du plan de gestion du Sanctuaire Agoa. La proposition d’un véritable produit écotouristique, devient un des aspects prioritaires dans l’attribution des dérogations dans le Sanctuaire Agoa.

Quelles mesures prenez-vous pour minimiser l'impact de votre activité sur l'environnement marin ?

Quelles actions de prévention et de sensibilisation menez-vous lors de vos excursions ?

Comment gérez-vous l'ambiance sonore à bord de l'embarcation lors des excursions ?

Que proposez-vous à vos clients si aucun cétacé n'est observé durant la sortie ?

Que mettez-vous en avant dans votre communication pour votre offre commerciale ?

Proposez-vous un tarif résident ?

Comment consignez-vous et faites-vous remonter vos observations de cétacés ?

VI – PIÈCES JUSTIFICATIVES À FOURNIR

Documents permettant de vérifier la légalité de la situation des candidats par rapport à la législation :

- L'acte(s) de francisation
- Le(s) permis de navigation
- Le(s) permis d'armement commerce
- La / les licence(s) radio
- L'attestation d'assurance
- Les titres de formation professionnelle maritime du / des capitaine(s)

Documents relatifs à la mise en place d'une prestation écotouristique de qualité et compatible avec les objectifs du plan de gestion du Sanctuaire Agoa :

- Le présent dossier de candidature rempli, paraphé et signé
- L' / les attestation(s) de formation du / des capitaine(s)
- La carte marine des lieux d'observation habituels des cétacés
- Tout élément permettant la bonne compréhension du projet sera étudié comme les éléments de communication sur la prestation du candidat

Attention :

La fourniture de l'ensemble des pièces justificatives ci-dessus est indispensable pour permettre la prise en compte de votre dossier. Tout dossier incomplet ne sera pas étudié.

Le professionnel soussigné :

- s'engage à respecter les conditions d'octroi de la dérogation préfectorale de l'arrêté n° R02-2024-07-12-00001
- s'engage à soumettre les capitaines (capitaine référent ou capitaine non-référent) aux recyclages obligatoires des formations du Sanctuaire Agoa à destination des professionnels d'observation commerciale des mammifères marins.

Fait à :

Le :

Signature, précédée de la mention « Lu et approuvé »

PARTIE B

I – NATURE DU PROJET OU DE L'ACTIVITÉ

Le projet ou l'activité nécessitant une dérogation à l'approche des cétacés dans le Sanctuaire Agoa s'inscrit dans le cadre :

- Scientifique
- Pédagogique
- Artistique
- Prestataire de la Réserve Naturelle des îles de la Petite-Terre
- Autre :

Justification de la nécessité d'approche à moins de 300 m

Il est à noter que pour un **projet** s'inscrivant dans le **cadre scientifique**, il est nécessaire d'effectuer, en plus de cette demande de dérogation à l'interdiction d'approche à moins de 300 m des mammifères marins, une **demande d'autorisation de recherche scientifique marine** (RSM) auprès des autorités compétentes :

- La direction de la Mer pour les projets à moins de 12 milles nautiques, à l'adresse manifestations-nautiques.martinique@mer.gouv.fr pour la Martinique, dm-guadeloupe@developpement-durable.gouv.fr pour la Guadeloupe et michael.wery@developpement-durable.gouv.fr pour Saint-Martin
- La division de l'Action de l'État en Mer pour les projets à plus de 12 milles nautiques, à l'adresse czm-antilles.cmi.fct@intradef.gouv.fr

II – PORTEUR DU PROJET OU DE L'ACTIVITÉ

NOM Prénom	
Raison sociale de la structure commerciale	
Siège social	
N° SIRET	

Téléphone	
Courriel	
Site Web / Page Face-book	

III – DESCRIPTION DU PROJET OU DE L'ACTIVITÉ

Dates/période du projet/activité	
Nature du projet/activité	
Zone du projet/activité <i>(Insérer coordonnées et/ou carte)</i>	
Planning prévisionnel du projet/activité	

Description des équipements utilisés	
---	--

IV – PROTOCOLE DU PROJET

--

Si **projet scientifique**, indiquer le type de données récoltées

--

V – ENCADREMENT ET SÉCURITÉ

- Capitaine(s) formé(s) ou à former (à préciser dans la seconde colonne) à l’approche et à l’observation des cétacés :

NOM Prénom	Date de validation de la formation du Sanctuaire Agoa.	Si validation d’une autre formation à l’approche des cétacés, préciser l’intitulé de la formation validée et le nom de la structure formatrice

Les capitaines ayant déjà suivi une formation devront fournir leur certificat de formation avec ce dossier de candidature.

Il est **obligatoire** que tout capitaine voulant s’approcher à moins de 300 mètres et jusqu’à 100 mètres des cétacés ait **validé l’une des formations proposées par le Sanctuaire Agoa**.

Les capitaines seront obligatoirement formés avant de pouvoir manœuvrer dans la zone de prudence (100-300 mètres). La formation sera organisée par l’équipe technique du Sanctuaire Agoa.

Compétences et expériences du chef de bord vis-à-vis des mammifères marins

--

VI – SUPPORT D'OBSERVATION

Si l'organisateur possède plusieurs navires ou engins nautiques, compléter les tableaux en annexe I.

Type d'engin nautique <i>(Navire à moteur/voile, catamaran, autre)</i>	
Nom	
Immatriculation	
Catégorie de navigation	
Équipage <i>(nombre de personnes)</i>	
Nombre de passagers max.	
Indicatif radio	
AIS (oui/non)	

À compléter uniquement dans le cadre scientifique, pour le(s) engin(s) autre(s) que des navires ou engins nautiques, précisez le type d'engin (Drone, aéronef, autre) :

--

VII – PIÈCES JUSTIFICATIVES À FOURNIR

Documents permettant de vérifier la légalité de la situation des candidats par rapport à la législation :

- L'acte(s) de francisation
- Le(s) permis de navigation
- Le(s) permis d'armement commerce
- La / les licence(s) radio
- L'attestation d'assurance
- Les titres de formation professionnelle maritime du / des capitaine(s)

Documents relatifs à la mise en place d'une prestation écotouristique de qualité et compatibles avec les objectifs du plan de gestion du Sanctuaire Agoa :

- Le présent dossier de candidature rempli, paraphé et signé
- L' / les attestation(s) de formation du / des capitaine(s)
- La carte marine de la zone du projet ou de l'activité
- Tout élément permettant la bonne compréhension du projet sera étudié

Le porteur du projet ou de l'activité soussigné :

- s'engage à respecter les conditions d'octroi de la dérogation préfectorale de l'arrêté n° R02-2024-07-12-00001

Fait à :

Le :

Signature, précédée de la mention « Lu et approuvé »

Annexe I

Type d'engin nautique <i>(Navire à moteur/voile, catamaran, autre)</i>	
Nom	
Immatriculation	
Catégorie de navigation	
Dimensions du navire	
Nombre de moteurs et puissance	
Type de motorisation <i>(Électrique, essence, diesel)</i>	
Équipage <i>(Nombre de personnes)</i>	
Nombre de passagers max.	
Indicatif radio	
AIS (oui/non)	
Type d'engin nautique <i>(Navire à moteur/voile, catamaran, autre)</i>	
Nom	
Immatriculation	
Catégorie de navigation	
Dimensions du navire	
Nombre de moteurs et puissance	
Type de motorisation <i>(Électrique, essence, diesel)</i>	
Équipage <i>(Nombre de personnes)</i>	
Nombre de passagers max.	
Indicatif radio	
AIS (oui/non)	